

## AGENDA

### REUNIONS DE ZONE 2020

#### Zone 1 : Eure et Loir/Pithiviers

Mardi 20 octobre - Base aérienne d'Orléans

#### Zone 2 : Loiret

Jeu 1<sup>er</sup> octobre - Société Equestre à Olivet

#### Zone 3 : Cher

Jeu 15 octobre - DGATT Salle ASEAB à Bourges

#### Zone 4 : Tours/Blois/Romorantin

Jeu 8 octobre - CSA Dutertre à Joué-les-Tours

#### Zone 5 : Indre

Jeu 5 novembre - 12<sup>ème</sup> BSMAT à Neuvy-Pailloux

## INSCRIPTIONS SYGEMA

### FORMATIONS 2020

#### « Mission des contrôleurs internes »

le 2 octobre aux EM de Bourges  
clôture des inscriptions le 11 septembre  
et

le 12 novembre au CNSO Orléans  
clôture des inscriptions le 22 octobre

#### « Rôle et tâches du secrétaire général d'un CSA »

le 22 octobre à Gien  
clôture des inscriptions le 1<sup>er</sup> octobre

### MANIFESTATIONS SPORTIVES 2020

#### Randonnée pédestre

le 11 octobre à Ambazac (87)  
clôture des inscriptions le 25 septembre

#### Championnat d'automne de Golf

le 17 octobre à Fontenay sur Loing  
clôture des inscriptions le 1<sup>er</sup> octobre

## Stage de l'équipe technique régionale

Les membres du comité directeur, les animateurs sportifs et culturels, ainsi que le personnel de la ligue, participent les 12 et 13 septembre au stage de l'équipe technique régionale qui se déroulera au domaine de Bellebouche à Mézières-en-Brenne (36).

C'est l'occasion pour toute l'équipe de préparer la nouvelle saison sportive et culturelle 2020/2021.



## Rentrée sportive : la pratique du sport se libère

Libéréééééééééééés, délivrééééééééééés !! Les activités sportives peuvent ENFIN reprendre.

Tous les équipements sportifs couverts et de plein air peuvent rouvrir au public, aussi bien les stades que les gymnases. Il convient toutefois d'appliquer les gestes barrières et de respecter la distanciation physique propre aux activités sportives.

Ainsi les sports individuels, les sports collectifs (football, basket, handball...), les sports de combat sont de nouveaux autorisés.



Selon le dernier décret du 14 août 2020, les vestiaires collectifs sont de nouveaux accessibles dans le strict respect des protocoles sanitaires. Le port du masque est obligatoire lors des déplacements dans les équipements, sauf lors de la pratique sportive. Des solutions hydroalcooliques doivent être mises à disposition des pratiquants, le nettoyage et la désinfection du matériel doivent être réguliers.

En revanche la limite de 5000 personnes pour les rassemblements est maintenue. Des dérogations préfectorales peuvent être accordées dans certaines conditions.

Mais attention la reprise d'une activité sportive doit être progressive. Une visite médicale préalable à la (re)prise d'une licence s'impose.

À vos baskets ! 🏀

## La communication à votre service

Nous vous rappelons que Laure, l'assistante en communication de la ligue, se tient à votre disposition pour vous aider dans la communication de votre club.

Vous pouvez faire appel à elle pour la réalisation d'affiches, flyers... pour tout événement sportif ou culturel.

